

CADRE RÉGLEMENTAIRE - CODE DE L'ÉNERGIE

Conformément aux articles :

L.331-1, vous avez le droit de choisir librement votre fournisseur d'électricité. Vous pouvez conclure un contrat avec le fournisseur de votre choix, établi en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne.

L.331-3, en cas de souscription d'un contrat chez un nouveau fournisseur, vos contrats en cours au tarif réglementé pour le site concerné, seront automatiquement résiliés sans frais ni pénalités.

L.337-7, les tarifs réglementés de vente s'appliquent aux sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.

L.332-11, les règles de protection des consommateurs prévues par le Code de la consommation s'appliquent au présent contrat. Vous bénéficiez notamment d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature pour exercer votre droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités, conformément aux articles L.221-18 à L.221-28 du Code de la consommation. Si vous souhaitez que l'exécution du contrat commence avant la fin de ce délai, vous devez en faire la demande expresse.

En cas de rétractation après le début de l'exécution, vous serez redevable d'un montant proportionnel à l'électricité fournie jusqu'à la date de votre rétractation.

SITE DE CONSOMMATION ----- N° de compteur / Point De Livraison **6520**

1

Adresse

Code Postal

Commune

Date de mise en service souhaitée

COORDONNÉES DU TITULAIRE

2

Titulaire Extrait de Kbis + Attestation d'éligibilité à remplir + copie du bail

Raison sociale

Code NAF

SIRET

TVA Intracommunautaire

Code engagement Chorus

Code service Chorus

Payeur (si différent du titulaire)

Nom de contact - copie de la carte d'identité

Mme. M. Nom

Prénom

Courriel

Tél.

Fonction

Adresse de facturation (si différente du lieu de consommation)

CHOIX DE L'OPTION

3

Cocher la case correspondante à l'option tarifaire choisie (sous réserve de la faisabilité technique)

Options	Puissance en kVA								
	3	6	9	12	15	18	24	30	36
Base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heures pleines - Heures creuses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

→ Retrouvez les informations essentielles sur notre site internet.

Notre service clientèle est à votre écoute pour effectuer gratuitement une simulation du contrat le mieux adapté à vos besoins.

L'option tarifaire est choisie pour une durée d'un an et ne peut être modifiée qu'à l'issue de cette période. Les prix sont extraits des tarifs réglementés fixés par arrêté. Ces tarifs peuvent évoluer sur décision gouvernementale. Pour connaître les tarifs applicables référez-vous à la documentation "grille tarifaire" en vigueur.

Durée du contrat, révision de prix : le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par période d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties. Il peut être résilié à tout moment et sans indemnité dans le cas d'un déménagement ou d'une souscription à une offre de marché. Toute résiliation du contrat doit être impérativement demandée par écrit (courrier ou courriel) par le titulaire du contrat.

CRÉATION DE VOTRE ESPACE CLIENT

4

Accès Espace Client - Agence En Ligne

Oui Non → Cet espace permet notamment la consultation des factures et le suivre des consommations.

Si oui merci de préciser : Nom - Prénom - fonction - téléphone - mail :

FACTURATION

5

Mode de règlement

Prélèvement automatique - remplir obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA joint et RIB

Virement bancaire - IBAN : FR76 1350 6100 0000 1950 8100 050 BIC : AGRIFRPP835

Autre mode de règlement (Chèque, Carte Bancaire, Espèces)

Rythme de facturation

Mensualisation lissée sur 10 mois (11ème et 12ème mois de régulation) par prélèvement automatique. Uniquement pour les changements de fournisseur, pour les autres cas, cette option pourra être demandée en cours d'année en contactant votre service client) Merci d'indiquer votre consommation en kWh sur 1 an (visible sur ancienne facture) - remplir obligatoirement le mandat de prélèvement SE PA joint et RIB.

Facturation tous les 3 mois sur la base des index de consommations (Tout mode de règlement accepté)

Mode de réception des factures

Voie postale

Dématérialisation : envoi de votre facture par courriel

E-Facture : vous êtes averti par courriel de la mise à disposition de votre facture sur votre Agence en ligne

CONSENTEMENT A L'EXECUTION ANTICIPEE DU CONTRAT DE FOURNITURE

6

- Je demande expressément que l'exécution du contrat commence avant la fin du délai de rétractation de quatorze jours prévus par le Code de la consommation. Je suis informé que si je demande expressément à commencer la fourniture d'électricité avant la fin du délai de rétractation, et que j'exerce ensuite mon droit de rétractation, je devrai régler à CESML le montant correspondant à l'électricité consommée jusqu'à la date de ma rétractation.

- J'accepte que CESML soit mon fournisseur d'électricité au Tarif Réglementé, dans le cadre du contrat de concession du lieu de consommation ci-dessus, selon les conditions fixées par le cahier des charges de concession signé par l'autorité concédante (collectivité) et CESML
- J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Vente ainsi que des documents annexes (grille tarifaire, fiche descriptive) disponibles sur le site internet www.cesml.fr
- J'ai été informé de la possibilité de demander une étude tarifaire personnalisée gratuite, ce qui a guidé votre choix.
- J'ai été informé que mes données de consommation peuvent être consultées sur l'espace client du site internet de CESML.
- J'ai tout pouvoir pour signer le présent document qui vaut adhésion et souscription au contrat de fourniture d'électricité.

Signature Titulaire

Signature Co-Titulaire

Date

Lieu

RAPPEL DES PIECES A FOURNIR

- Copie de la carte d'identité
- Extrait KBIS
- Attestation d'éligibilité
- Choix de règlement par prélèvement : RIB et mandat de prélèvement SEPA complété
- Copie du bail

Merci de compléter ce formulaire et de le retourner
par courrier : CESML, 158 allée des écoreuils 34980 Saint-Gély-du-Fesc ou par courriel : clientele@cesml.fr

Les documents justificatifs à transmettre sont identifiés en bleu.

Pour toutes informations, contacter votre chargé de clientèle au 04 67 66 67 66 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du Mandat - *cadre réservé cesml*

Nom Prénom / Raison sociale

Adresse

Code Postal

Commune

COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

N° d'identification international du compte bancaire - IBAN

Code international d'identification de votre banque -BIC

Nom du créancier : COOP ELECTRICITE CESML - 158 allée des écureuils 34 980 Saint-Gély-du-Fesc

Contrat concerné

Type de paiement paiement récurrent / répétitif paiement ponctuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- la CESML à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CESML.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Signature Titulaire du RIB

Date

Lieu

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur :

Code identifiant du débiteur

Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque (35 caractères minimum)

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différents du débiteur lui même)

Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre la CESML et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.

Code identifiant tiers débiteur

Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.

Nom identifiant du tiers créancier

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Attestation d'éligibilité aux tarifs réglementés

Nom de l'entité légale :

Numéro de SIREN :

J'atteste sur l'honneur que mon entité légale emploie moins de 10 personnes et que son chiffre d'affaires, ou ses recettes ou le total de son bilan sur le dernier exercice annuel clos n'excèdent pas 2 millions d'euros.

Je m'engage à résilier mon contrat aux tarifs réglementés et à souscrire un contrat à prix de marché, dans un délai d'un mois, si ces seuils sont dépassés.

Fait le :

Nom, Prénom :

Signature :

Le signataire déclare être dûment habilité à déclarer son éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Nota : Aux termes des articles 441-1 et suivants du code pénal, constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.